

PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION ANIMATION

Réunion du mardi 7 mars 2023

Présidence : M. Alain Huc

Présents : MM. Thierry Bres - Guy Rey - Dominique Marcos

Absents excusés : MM. Mohamed Belmaaziz - Benjamin Caruso - Claude Fraysse - Jean Michel Garcia - Gilbert Malzieu - José Plaza - Gabriel Jost

Le procès-verbal des réunions du 21 et 28 février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.

SECTION U6/U7

INFORMATION

À la suite de contrôles sur footclubs, des clubs font encore jouer des joueurs non licenciés sur les plateaux.

Nous demandons, aux clubs organisateurs de nous transmettre obligatoirement les feuilles de présence des clubs qui participent à leur plateau ce samedi 11 mars 2023 (remise obligatoire à l'organisateur avant le plateau).

Si un club ne remet pas à l'organisateur sa feuille, nous nous baserons sur le nombre de licenciés par rapport au nombre d'équipes réellement sur les plateaux.

Vous devrez également mettre à disposition de l'accompagnant d'une équipe, soit l'accès à foot compagnon soit une feuille sur laquelle nous pourrions retrouver la photo et le numéro de licence du joueur.

La section football animation, devra recenser les plateaux où des défauts de licences seront constatés afin de transmettre à la commission compétente ces dossiers.

En prévention, la section football animation devra exclure des plateaux, les équipes n'ayant pas suffisamment de licenciés.

FORFAIT GÉNÉRAL

CIO COURCHAMP

Catégorie U6

Amende : 5€

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

SECTION U10 à U13

CHALLENGE JEREMIE BILHAC ET FESTIVAL FOOT PITCH

Explication concernant la création des différents plateaux des challenges

Pour cette saison 2022/2023, il a été privilégié des plateaux par sectorisation, pour le Festival Foot Pitch (U13) et les différents challenges U12/U10/U11.

Cette sectorisation permet de limiter les distances de déplacement dans ces temps de crise, après ces deux années de COVID et cette année de crise (inflation).

Comment ont été faits les plateaux de cette saison 2022/2023 ?

- Pour le tour 1, des plateaux par secteur
- Pour le tour 2 des plateaux par regroupement de secteur (Regroupement du Biterois avec le Clermontais, ensuite Bassin de Thau avec le Piscénois et pour finir le Lunellois et le Montpellierain)

Bien sûr, il y a des exceptions en fonction du nombre de clubs inscrits et qualifiés par secteur. Sur chaque plateau du tour 2 nous avons fait en sorte de ne pas faire rejouer les équipes du même plateau du tour 1.

Pour le tour 3 ce sera le même principe que le tour 2.

Les plateaux du challenge U12/U13 et Jérémie Bilhac sont disponibles sur le site internet du District. Ce 3^{ème} tour aura lieu pour les 2 catégories, le samedi 1^{er} avril 2023.

🌀 U12/U13

La finale du festival foot U13 Pitch aura lieu le samedi 1^{er} avril 2023 sur les installations du FC SETE 34. Nous communiquerons aux clubs les modalités de cette journée ainsi que le jour et heure d'une réunion de présentation en présentiel et distanciel.

Les finales des challenges U12/U13 auront lieu le samedi 22 avril 2023.

🌀 U10/U11

La finale des U10/U11 niveau 1 ainsi que celle du challenge de l'amitié niveau 1 et 2 auront lieu le samedi 13 mai 2023.

FESTIVAL FOOT U13

Suite aux rapports des clubs ayant participé au plateau n°1 du festival foot U13, la section foot animation a décidé de valider le plateau n°1, et annule la décision précédente, de faire rejouer le plateau.

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – DÉCISIONS

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°25 du 10 février 2023,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

ASC PAILLADE MERCURE 2

U10/U11 mélangés (B) du 28/01/2023

Amende : 10€

AS CANET 1

U10/U11 mélangés (C) du 4/02/2023

Amende : 10€

SUD HERAULT 3

U10/U11 mélangés (D) du 4/02/2023

Amende : 10€

AS MONTARNAUD 3

U10 niveau 2 (D) du 28/01/2023

Amende : 10€

BOUZIGUES LOUP 1

U11 niveau 1 (C) du 4/02/2023

Amende : 10€

FC SETE 34 2

U11 niveau 1 (D) du 28/01/2023

Amende : 10€

ENT CORNEILHAN LI 1

U11 niveau 1 (D) du 4/02/2023

Amende : 10€

AS MONTARNAUD 1

U11 niveau 2 (C) du 4/02/2023

Amende : 10€

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 14 mars 2023.

Le Président,
Alain Huc

Le Secrétaire de séance,
Guy Rey